

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton, tenue le 28 août 2023 à 19h29 à la salle du conseil sis au 18 rue Principale Nord. La séance a été enregistrée sur vidéo.

Sont présents :

| | | |
|----------|--------------------|----------------------|
| Madame | Véronique Danis | Mairesse |
| Madame | Julie Côté | Conseillère, siège 1 |
| Monsieur | Luc St-Jaques | Conseiller, siège 2 |
| Madame | Pierrette Lapratte | Conseillère, siège 3 |
| Monsieur | Rodrigue Gauthier | Conseiller, siège 4 |
| Monsieur | Marcel St-Martin | Conseiller, siège 5 |
| Monsieur | Sébastien Emond | Conseiller, siège 6 |

Madame Emmanuelle Michaud, secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

En vertu de l'article 157 du Code municipal du Québec, tous les conseillers étant présents et tous acceptent de renoncer au délai de convocation considérant l'importance du dossier et des décisions à adopter.

La mairesse, madame Véronique Danis, ayant constaté la présence de tous les membres déclare la séance ouverte à 19h29.

2023-08-128 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Rodrigue Gauthier et il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE

2023-08-129 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que la directrice générale est présentement en arrêt de travail et que le directeur général adjoint a quitté ses fonctions et que le conseil doit avoir une personne remplissant les fonctions de secrétaire d'assemblée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 184 du code municipal, en cas de vacance au poste de direction générale et de dg adjoint, le conseil peut nommer toute autre personne non élue par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc St-jacques et il est résolu de nommer madame Emmanuelle Michaud à titre de secrétaire d'assemblée pour la tenue de cette assemblée spéciale.

ADOPTÉE

100. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2023-08-130 ENTÉRINEMENT DE LA DÉCISION DE LA MAIRESSE
DANS LE DOSSIER DES VENTES POUR TAXES DE 2023 –
MANDAT À UNE FIRME EXTERNE POUR LE TRAITEMENT
ET LE SUIVI DU DOSSIER**

CONSIDÉRANT que le délai pour les ventes pour taxes était le 14 août dernier et que rien n'avait été envoyé au bureau de l'avocate mandatée à cet effet, malgré la demande du conseil;

CONSIDÉRANT que l'avocate a fait le suivi avec la mairesse et a donné une prolongation jusqu'au 20 août, qui est prévue selon la loi;

CONSIDÉRANT que le fait de ne pas déposer les dossiers en vente pour taxes aurait pu entraîner des pertes financières pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que la mairesse avait avisé le conseil qu'elle avait demandé à Mme Michaud de venir au bureau avec elle pour sortir l'information nécessaire pour les dossiers qui devaient aller en vente pour taxes;

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Côté et il est résolu d'entériner la décision de la mairesse d'engager la compagnie Services comptables Michaud qui s'est rendu sur place, avec la mairesse, pour sortir les informations nécessaires et ensuite monter les dossiers de vente pour taxes pour les transmettre à temps à l'avocate et assurer le suivi pour le bon cheminement des dossiers.

ADOPTÉE

2023-08-131 **AUTORISATION DE CRÉATION DE CODES D'ACCÈS DANS ACCÈSD**

CONSIDÉRANT la situation actuelle et le manque de personnel en poste;

CONSIDÉRANT que le transfert des paies et le paiement des factures demande l'autorisation de deux personnes de l'organisation;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 142, alinéa 2 du code municipal, la mairesse, en tant que chef du conseil, a droit d'avoir un code Accès D et de signer des transactions et les paies;

Il est proposé par Madame la conseillère Pierrette Lapratte et il est résolu d'autoriser la création des codes AccèsD de la façon suivante :

- Mme Véronique Danis, en tant qu'administrateur secondaire
- Mme Emmanuelle Michaud, en tant qu'employée

ADOPTÉE

2023-08-132 **AUTORISATION DE SIGNATURE TEMPORAIRE DES CHÈQUES ET DIVERS EFFETS BANCAIRES**

CONSIDÉRANT la situation actuelle et le manque de personnel en poste;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Emond et il est résolu d'autoriser temporairement Mme Christine Ménard à signer les chèques et différents effets bancaires nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité.

ADOPTÉE

2023-08-133 **FQM – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL – SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET SERVICES JURIDIQUES FQM**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montcerf-Lytton est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel St-Martin et il est résolu :

QUE la Municipalité de Montcerf-Lytton mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM, afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ADOPTÉE

2023-08-134 **FQM- AUTORISATION À LA MAIRESSE POUR LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LE SERVICE DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE DGI**

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que dans ses services elle offre un service de remplacement temporaire DGI pour assurer des mandats au poste de directeur général et greffier-trésorier au sein de diverses municipalités et ce, sur une base temporaire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit autoriser la mairesse pour représenter la municipalité et signer l'entente avec la FQM ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Emond et il est résolu d'autoriser la mairesse à signer l'entente avec la FQM pour l'embauche temporaire d'une personne au poste de direction générale.

ADOPTÉE

2023-08-135 **MANDAT DE COMPTABILITÉ ET DE MISE À JOUR DE L'ANNÉE 2023 À LA FIRME EXTERNE SERVICES COMPTABLES MICHAUD**

CONSIDÉRANT que la municipalité accuse un retard important dans sa comptabilité;

CONSIDÉRANT que Services comptables Michaud peut offrir de l'aide pour mettre à jour la comptabilité, faire le processus de paies et de fin de mois;

CONSIDÉRANT que cette dernière aura besoin d'avoir accès aux logiciels comptables et aux relevés bancaires de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Julie Côté et il est résolu :

- de donner le mandat de mise à jour de la comptabilité de 2023 à la firme Services comptables Michaud, selon la proposition soumise;
- de demander la création des accès nécessaires pour son travail, dont un accès aux logiciels de comptabilité de PG Solutions;
- de laisser l'ordinateur de la direction ouvert en tout temps pour une connexion à distance avec un accès sécurisé ou de tout autre ordinateur advenant la non-disponibilité;
- de demander la collaboration des employés pour l'aider à effectuer le travail de conciliation des livres de la municipalité et fournir les informations nécessaires, lorsque demandé;

ADOPTÉE

2023-08-136 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Pierrette Lapratte et il est résolu de procéder à la levée de la présente assemblée.

ADOPTÉE

Véronique Danis
Mairesse

Emmanuelle Michaud
Secrétaire d'assemblée